



Téléservice : Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) - Service gratuit

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

⚠ Attention : En raison des circonstances actuelles, il vous est conseillé d'utiliser ce service **uniquement si la démarche est urgente**. Sachez par ailleurs, que si vous faites la demande, le délai de traitement sera certainement plus long qu'habituellement.

Permet de demander un acte de naissance (copie intégrale, ou extrait avec ou sans filiation) à la commune du lieu de naissance

⚠ Attention : certaines communes ne proposent pas ce téléservice.

Accéder au
service en ligne

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/EtatCivil/demarche?action=NAISSANCE>)

Vérfié le 20 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Acte de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>)
- Carte d'identité / Passeport : comment prouver sa nationalité française ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>)
- Carte d'identité d'un majeur : première demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1341>)
- Comment savoir si une personne perdue de vue est encore en vie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31715>)
- Mariage d'un Français à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21614>)
- Mariage en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F930>)
- Quelle est la durée de validité d'un acte d'état civil ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10449>)